Ministry of the Environment

Accessibility Plan 2003-2004

Table of Contents

Introduction

Report on Achievements

Commitments and Strategies for 2003-2004

- Methods to be taken to prevent new barriers
- Business areas to be reviewed
- Actions to be taken

For more information

Introduction

In 2001, there were an estimated 1.5 million people in Ontario with self-disclosed disabilities. This number is expected to increase as the population ages.

In December 2001, the *Ontarians with Disabilities Act, 2001* (ODA) was passed into law. Its purpose is to improve opportunities for people with disabilities and to provide for their involvement in the identification, removal and prevention of barriers to their full participation in the life of the

province.

One of the requirements under the ODA is that Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities, and public transportation organizations develop annual accessibility plans to make programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. The plans must be made available to the public.

In the Speech from the Throne, delivered on November 20, 2003, the Ontario Government confirmed its commitment to working with Ontarians with disabilities on meaningful legislation that will allow them to fully participate in building a stronger province.

This document is the first annual accessibility plan for the Ministry of the Environment. The plan describes improvements to accessibility that the ministry has made to date and its commitments for the balance of the 2003-2004 fiscal year.

Report on Achievements

In January 2003, the ministry established a working group with representation from all major program areas to lead the development and implementation of the Accessibility Plan and integrate accessibility improvements into the ministry's business planning. In June 2003, the group conducted a workshop with ministry staff including many with disabilities. The valuable information obtained through the workshop included successes in removing barriers and provides a basis for developing strategies to meet our accessibility goals.

Over 80 per cent of ministry managers and supervisors have completed training in fulfilling the government's obligations to accommodate the accessibility needs of employees and job applicants who have disabilities.

The ministry's 2003 – 2004 capital plan has been reviewed to ensure that no project creates barriers for employees or citizens with disabilities.

The ministry has been actively working for a number of years to remove physical barriers in its facilities and applies a number of criteria to ensure new projects are barrier free. Achievements include:

- Plans to upgrade existing facilities or for proposed facilities meet or exceed the Ontario Realty Corporation Guide to Barrier-Free Design for Ontario Government Buildings and the Ontario Building Code.
- Automated push button door openers at primary building entrances.
- Ramps for wheelchairs and scooters.
- Barrier-free washrooms with grab bars.
- Lever-type door handles in new facilities.
- Braille elevator buttons installed in the ministry's head office.
- Ergonomic assessments carried out on request.

Measures to accommodate the specific needs of individual employees are routinely implemented. For example, the carpet was removed from the office of an employee with asthma, and a teletypist was hired to enable a deaf employee to fully participate in a branch meeting. The ministry's employment accommodation practices meet the policy for employment accommodation issued by Management Board Secretariat.

Ministry Internet sites have been made accessible to people with disabilities. The Environmental Registry was made accessible on December 11, 2002. Work is underway to convert historical notices (Instrument Decision Notices older than November 1, 2002) to a more accessible format. Key ministry staff has been trained on how to create accessible documents for postings and guidelines are available to assist all ministry staff in this. The July 2003 issue of eMOE, the electronic monthly staff newsletter, contained an article on ODA and on disability awareness. Procedures are in place to provide ministry publications in accessible formats, upon request.

In September 2003, the ministry's Human Resources Branch staff were trained on their responsibilities and obligations under the ODA.

The accommodation needs of job candidates are addressed during the interviewing and hiring process. Interviews are held in accessible locations and interview and testing procedures are adjusted to meet candidates' needs. A software program has been installed to assist candidates who are blind or visually impaired or candidates can bring their own computer to the interview. Questions can be provided in large print. A sign language interpreter can also be available for interviews. Candidates are provided extra time to complete tests and interviews.

Ministry programs have measures in place to accommodate people with disabilities. For example, applicants for a pesticides licence can examination orally, if writing presents a barrier. More time is given to those with learning disabilities to write exams for pesticide licences and Drive Clean test facilities.

105-01657/

Requests for Proposals include requirements for accessibility. For instance, a request to house MOE employees during training sessions included the need for the location to be accessible.

The ministry improved its smog notification system by adding fine particulate matter (PM2.5) to its Air Quality Index to give everyone, especially those who are more vulnerable to poor air quality - such as children, people with asthma and the elderly - better information to protect their health.

The ODA Lead has been working with other ODA Leads within the OPS to share best practices and ODA strategies.

The ministry has an ODA Web page on its Intranet site to provide readily available and fully accessible resources to inform and educate staff across the province about the ministry's accessibility goals and actions. This site includes an electronic suggestion box to provide an opportunity for staff to comment and identify barriers in their workplace. A hub mail sent to all ministry staff announced the launch of the Intranet site.

Commitments and Strategies for 2003-2004

The ministry will continue to build on its successes in removing architectural barriers in its facilities by conducting a detailed survey of all ministry locations to identify physical barriers and develop plans to remove these barriers.

Methods to be taken to prevent new barriers

During the 2003-2004 fiscal year, the Ministry of the Environment will increase staff awareness of accessibility planning and continue to

incorporate accessibility into the way we do business. The ministry's accessibility statement is the cornerstone of moving toward full acc

- Proposed new acts, regulations, policies, programs and services will be assessed for their impact on people with disabilities to prevent creating new barriers.
- The ministry's accessibility goals and objectives will be incorporated into management performance agreements.
- Staff will be educated on the ODA, its requirements and the ministry's accessibility plan.
- The online ODA Training for Managers will be made available to all staff.
- Managers and supervisors will complete training on accommodating the accessibility need of employees and job applicants with disabilities.
- Program managers and supervisors will be given guidance on considering accessibility in all procurement activities. All staff respor procurement will receive and implement the Guidelines of Implementing the Procurement Provisions of the Ontarians with Disabilities Act.
- Contracts with service providers will include provisions to ensure accessibility requirements are met.
- The ministry will continue to ensure its Internet sites are accessible by testing all new site content.
- Staff will be given the procedures for responding to requests for publications in accessible formats.

Business areas to be reviewed

Acts and Regulations

- The ministry will consider accessibility issues in the development and review of Acts and regulations come up for review.

Policies and Programs

- Review 1-800 telephone services to identify priorities for providing TTY access.
- Review wording on facilities management request forms to ensure the needs of employees with disabilities are accommodated quickly so they can perform their duties easily and safely.

Practices and Services

- The ministry will review the documents it issues to members of the public, such as Provincial Officers Orders, to identify issues of accessibility.
- The ministry will review its use of acronyms to identify improvements to ensure public documents can be more easily understood.
- The ministry will assess the need for front-line staff to be trained in customer service for people with disabilities.

Actions to be taken

In the coming year, the ministry will:

Barrier Identification and Prevention

- Evaluate for accessibility any Acts and regulations that come up for review.
- Put measures in place to ensure that training programs provided by the ministry and service providers are accessible to people with disabilities.
- Develop and implement enhanced emergency notification and evacuation procedures to ensure the safety of people with disabilities.
- Incorporate the ministry's accessibility goals and objectives into all management performance agreements.
- Include provisions in contracts with service providers to ensure accessibility requirements are met.
- Develop guidelines for staff planning meetings and presentations to ensure that locations are accessible and information is available in appropriate formats.
- Make the online ODA Training for Managers available to all staff.
- Provide an opportunity for staff to contribute to the ODA webpage and the electronic staff newsletter, to provide their ongoing perspective of how accessibility planning can enhance participation and contribution in the workplace.
- The Working Group will communicate at least once a month to review progress and to develop strategies to move forward on removing barriers and integrating accessibility planning into the ministry's business planning cycle.
- The 2004 – 2005 capital plan will be reviewed to ensure that no new project creates barriers for employees or citizens with disabilities.

Improved accessibility in communications

- Post a notice on the ministry's website advising the public that all ministry publications can be provided in alternate formats upon request and provide instructions on how to obtain them.
- Develop guidelines for planning and hosting open houses, public meetings, etc. to ensure that all interested persons are able to fully participate.
- Include information on the ODA, its requirements and the ministry's accessibility plan in the orientation package for new staff.

Improved accessibility of facilities

- Work with the Ontario Realty Corporation to ensure that lease renewals and new acquisitions are accessible.
- Educate design consultants to ensure the Ontario Realty Corporation Guide to Barrier Free Design for Ontario Government Buildings and the Ontario Building Code are met and/or exceeded where possible.
- Work with landlords of MOE facilities to implement measures such as audible floor identification in elevators, to remove barriers identified in the detailed survey of all ministry locations.
- Implement a barrier prevention approach when acquiring new facilities or renovating existing facilities.
- Develop and begin to implement a program to extend ergonomic assessments to all MOE staff.

Improved accessibility in technology

- Upgrade software on all staff workstations to enable creation of accessible documents.

For more information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome. Please phone:

General inquiry number: 416-325-4000

TTY number: 1-800-387-5559

1-800 number: 1-800-565-4923

E-mail: picemail@ene.gov.on.ca

Ministry website address: www.ene.gov.on.ca

Visit the Ministry of Citi enship's Accessibility Ontario web portal at: www.gov.on.ca/citizenship/accessibility. The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.

Alternate formats of this document are available free upon request from:

Publications Ontario
880 Bay Street, Toronto, ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out of town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
TTY Service 1-800-268-7095

Queens Printer for Ontario

ISSN 1708-2668

Ce document est disponible en français.

Printer-friendly version of this page

Ontario
This site maintained by the Government of Ontario, Canada

© Queen's Printer for Ontario, 2004 | Privacy Policy | Disclaimer

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Plan d'accessibilité 2003-2004

Table des matières

Introduction

Rapport sur les réalisations

Engagements et stratégies en 2003-2004

- Mesures à adopter pour éviter tout nouvel obstacle
- Secteurs d'activité à étudier
- Mesures à prendre

Renseignements

Introduction

En 2001, environ 1,5 million d'Ontariennes et d'Ontariens disaient avoir un handicap. On s'attend à ce que ce nombre augmente, compte tenu

du vieillissement de la population.

En décembre 2001, la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) a été adoptée. Cette loi vise à offrir davantage de possibilités aux personnes handicapées et à obtenir leur concours pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la vie de la province.

La LPHO exige entre autres que les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organisations de transport en commun élaborent tous les ans des plans d'accessibilité pour rendre leurs programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public.

Dans le Discours du Trône du 20 novembre 2003, le gouvernement de l'Ontario a réitéré son engagement de collaborer avec les personnes handicapées de la province afin d'élaborer une loi importante qui leur permettra de participer pleinement à l'édification d'un Ontario plus fort.

Le présent document est le premier plan d'accessibilité annuel du ministère de l'Environnement. Il décrit les mesures que le ministère a prises jusqu'à maintenant pour améliorer l'accessibilité et ses engagements pour le reste de l'exercice 2003-2004.

Rapport sur les réalisations

En janvier 2003, le ministère a créé un Groupe de travail composé de représentants de tous les grands programmes, chargé de guider la conception et la mise en oeuvre du plan d'accessibilité, et d'intégrer des améliorations en matière d'accessibilité au plan d'activités du ministè En juin 2003, le Groupe a organisé un atelier avec des membres du personnel, dont un grand nombre de collègues handicapés. Les précieux renseignements recueillis à cette occasion ont permis de constater la suppression de certains obstacles et serviront de base pour mettre en place de nouvelles stratégies afin d'atteindre nos objectifs d'accessibilité.

Plus de 80 pour cent des chefs de service et superviseurs du ministère ont suivi une formation sur l'adaptation aux besoins des employés ou des postulants à un emploi qui ont un handicap, dans le respect des obligations fixées par le gouvernement.

Le programme d'immobilisations du ministère pour l'exercice 2003-2004 a été revu pour vérifier qu'aucun projet ne crée d'obstacles pour les employés ou les citoyens handicapés.

Le ministère travaille activement depuis plusieurs années à éliminer les obstacles physiques à l'intérieur de ses locaux et applique certains critères pour s'assurer que les projets en cours ne créent pas de nouveaux obstacles. A noter parmi les réalisations :

- Des programmes de modernisation des installations existantes ou en projet qui respectent des normes égales ou supérieures à celles du *Guide to Barrier-Free Design for Ontario Government Buildings* de la Société immobilière de l'Ontario et à celles du Code du bâtiment de l'Ontario.
- Des systèmes d'ouverture automatique par bouton-poussoir aux entrées principales des bâtiments.
- Des rampes d'accès pour les fauteuils roulants et triporteurs.
- Des toilettes sans obstacle avec barres d'appui.
- Des poignées de porte de type levier dans les nouveaux locaux.

- Un bouton d'ascenseur en braille dans le bureau central du ministère.
- Des évaluations ergonomiques offertes au personnel sur demande.

Le ministère adopte régulièrement des mesures visant à satisfaire les besoins spécifiques de chaque membre du personnel. Ainsi, la moquette a été retirée du bureau d'un employé souffrant d'asthme, et un opérateur de téléscripteur engagé pour permettre à un employé malentendant participer pleinement à une réunion de direction. En matière d'adaptation des emplois, le ministère respecte les critères de la politique diffusée par le Secrétariat du Conseil de gestion.

Les sites Internet du ministère sont désormais accessibles aux personnes handicapées. C'est le cas du Registre environnemental, accessible depuis le 11 décembre 2002. La conversion des avis historiques (avis de décisions concernant les actes datant d'avant le 1er novembre 2002) vers un format plus accessible est en cours. Des personnes clés du ministère ont suivi une formation spécifique pour apprendre à créer des documents accessibles pour les avis, et des lignes directrices sont à la disposition de tout le personnel. Dans son numéro de juillet 2003, le bulletin électronique mensuel destiné au personnel du ministère eMOE a publié un article sur la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) et sur la sensibilisation à l'accessibilité. Des procédures ont également été mises en place pour fournir les publications du ministère, à la demande, sur des supports de substitution.

En septembre 2003, le personnel de la Direction des ressources humaines du ministère a reçu une formation sur les responsabilités et les devoirs aux termes de la LPHO.

Les besoins d'adaptation des postulants à un emploi sont étudiés dès le processus d'entrevue et d'embauche. Les entrevues ont lieu dans des locaux accessibles et les procédures d'entrevue et de contrôles sont adaptées aux besoins des candidats. Un logiciel aide désormais les postulants aveugles ou mal voyants. Les candidats peuvent aussi choisir d'apporter leur propre ordinateur pour l'entrevue, demander des questionnaires imprimés en gros caractères ou la présence d'un interprète gestuel. Le ministère accorde aux postulants handicapés du temps supplémentaire pour mener à bien les contrôles et entrevues.

Les programmes du ministère comportent des mesures d'adaptation pour les personnes handicapées. Une personne souhaitant obtenir un permis pour utiliser des produits pesticides, par exemple, peut demander à répondre oralement à l'examen si l'écriture lui pose problème. Ceux qui souffrent de troubles d'apprentissage disposent de temps supplémentaire pour rédiger les examens en vue d'obtenir un permis d'utilisation de pesticides ou une accréditation de centre Air pur Ontario.

Les Demandes de propositions comportent des exigences d'accessibilité. Ainsi, une demande d'hébergement d'employés du ministère durant des sessions de formation comportait la condition que le lieu d'hébergement soit accessible.

Le ministère a amélioré son système d'alertes au smog en ajoutant les particules fines (PM2,5) à son Indice de la qualité de l'air, afin de mieux informer chacun, et en particulier les plus sensibles à la pollution de l'air – notamment les enfants, les asthmatiques et les personnes âgées – et leur permettre de mieux préserver leur santé.

Le responsable de l'application de la LPHO au sein du ministère collabore avec les autres responsables de la LPHO de la fonction publique de l'Ontario afin de partager avec eux les meilleures pratiques et stratégies.

Sur son site Intranet, le ministère a créé une page Web d'information spécifique sur la LPHO. Cet outil, aisément disponible et intégralement accessible, permet d'informer le personnel de toute la province sur les objectifs et les actions menées par le ministère en vue d'améliorer

l'accessibilité. Ce site contient une boîte à suggestions électronique qui permet aux employés de faire part de leurs commentaires et de signaler les obstacles rencontrés sur leur lieu de travail. Un courriel a été envoyé à tout le personnel du ministère pour annoncer le lancement du site Intranet.

Engagements et stratégies en 2003-2004

Le ministère s'appuiera sur ses réalisations et poursuivra ses efforts pour éliminer tous les obstacles architecturaux dans ses locaux. Une enquête approfondie sera menée dans toutes les installations du ministère pour y repérer les obstacles physiques et mettre en place une stratégie pour les supprimer.

Mesures à adopter pour éviter tout nouvel obstacle

Durant l'exercice financier 2003-2004, le ministère de l'Environnement continuera à sensibiliser son personnel à la planification de l'accessibilité et à intégrer l'accessibilité à ses méthodes de travail. Le plan d'accessibilité du ministère est le fondement de son programme, qui vise à atteindre une totale accessibilité.

Les propositions de lois, réglementations, politiques, programmes et services nouveaux seront évalués en fonction de leurs effets sur les personnes handicapées afin d'éviter de créer de nouveaux obstacles.

- Les objectifs du ministère en matière d'accessibilité seront intégrés aux objectifs de rendement des cadres.
- Le personnel recevra l'information nécessaire sur la LPHO et ses exigences, ainsi que sur le plan d'accessibilité du ministère.
- La Formation en ligne à la LPHO destinée aux chefs de service sera mise à la disposition de tout le personnel.
- Les chefs de service et superviseurs suivront la formation sur l'adaptation nécessaire pour répondre aux besoins d'accessibilité des employés et des postulants à un emploi qui ont un handicap.
- Les chefs de programmes et les superviseurs recevront des conseils sur la prise en compte de l'accessibilité dans toutes les activités d'approvisionnement. Tout le personnel responsable des approvisionnements recevra et appliquera les *Guidelines for Implementing the Procurement Provisions* de la LPHO dès que ces lignes directrices seront diffusées.
- Les contrats passés avec les fournisseurs de services comprendront des dispositions spécifiques pour garantir le respect des exigences d'accessibilité.
- Le ministère veillera à ce que ses sites Internet restent accessibles et vérifiera à cet effet tout nouveau contenu.
- Le personnel recevra les procédures à suivre pour répondre aux demandes de publications sur des supports accessibles.

Secteurs d'activité à étudier

Lois et règlements

- Le ministère tiendra compte de la question de l'accessibilité lors de l'élaboration et de l'examen des lois et des réglementations.

Politiques et programmes

- Le ministère passera en revue les services accessibles par téléphone sans frais (1-800) afin de repérer les besoins prioritaires d'ATS.
- Les formulaires de gestion des installations seront révisés pour que les besoins des employés handicapés soient rapidement pris en compte et qu'ils puissent effectuer leur travail facilement et en toute sécurité.

Pratiques et services

- Le ministère révisera les documents qui sont publiés à l'intention du public, comme les arrêtés d'agent provincial de l'Ontario, pour cerner les éventuels problèmes d'accessibilité.
- Le ministère vérifiera l'utilisation des acronymes dans ses documents officiels pour repérer ceux dont la compréhension pourrait être facilitée.
- Le ministère évaluera la nécessité de former le personnel qui est en contact direct avec le public à l'accueil des personnes handicapées.

Mesures à prendre

Au cours de l'année prochaine, le ministère prendra les mesures suivantes :

Repérage et prévention des obstacles

- Évaluer toutes les nouvelles lois et réglementations en tenant compte de l'accessibilité.
- Prendre des dispositions pour que les programmes de formation proposés par le ministère et par les fournisseurs de services soient accessibles aux personnes handicapées.
- Concevoir et mettre en oeuvre des procédures améliorées d'alertes et d'évacuation des locaux pour garantir la sécurité des personnes qui ont un handicap.
- Intégrer les objectifs du ministère en matière d'accessibilité à tous les objectifs de rendement des cadres.
- Inclure des provisions garantissant le respect des exigences d'accessibilité dans les contrats passés avec les fournisseurs de services.
- Concevoir des lignes directrices pour les réunions de planification et les présentations au personnel pour que les locaux soient acc et l'information disponible sur des supports appropriés.
- Rendre accessible à tout le personnel la formation en ligne sur la LPHO destinée aux chefs de service.
- Permettre aux employés de contribuer à la page Web consacrée à la LPHO et au bulletin interne électronique pour qu'ils puissent régulièrement exprimer leur point de vue sur la façon dont la planification de l'accessibilité peut améliorer la participation et la colla sur leur lieu de travail.
- Le Groupe de travail diffusera des informations au moins une fois par mois pour rendre compte des progrès et concevoir des stratégies permettant d'éliminer les obstacles et d'intégrer les questions d'accessibilité dans le plan d'activités du ministère.
- Le programme d'immobilisations 2004-2005 du ministère sera passé en revue pour veiller à ce qu'aucun nouveau projet ne crée d'obstacles pour le personnel ou les citoyens et citoyennes handicapés.

Amélioration de l'accessibilité en matière de communications

- Afficher un avis sur le site Web du ministère pour informer le public que toutes nos publications sont disponibles sur des supports de substitution et indiquer la marche à suivre pour se les procurer.
- Concevoir des lignes directrices pour la planification et l'accueil lors des visites libres, réunions publiques, etc., en veillant à ce que toutes les personnes intéressées puissent y participer pleinement.
- Ajouter des informations sur la LPHO et les obligations qu'elle impose, ainsi que sur le plan d'accessibilité du ministère, dans le guide d'orientation remis au nouveau personnel.

Amélioration de l'accessibilité des locaux

- Travailler avec la Société immobilière de l'Ontario pour s'assurer que les locaux faisant l'objet d'un renouvellement de bail et les nouveaux locaux sont accessibles aux personnes handicapées.
- Former des conseillers à la conception pour atteindre ou dépasser chaque fois que possible les critères fixés par le Guide to Barrier Free Design for Ontario Government Buildings de la Société immobilière de l'Ontario et par le Code du bâtiment de l'Ontario.
- Collaborer avec les propriétaires des installations du ministère de l'Environnement pour mettre en oeuvre des mesures – telles que l'installation d'un indicateur sonore des étages dans les ascenseurs – permettant de supprimer les obstacles repérés lors de l'étude détaillée de tous les locaux du ministère.
- Mettre en place une procédure de prévention des obstacles lors de l'acquisition ou de la rénovation des locaux du ministère.
- Concevoir et commencer à mettre en oeuvre un programme visant à élargir la vérification des besoins ergonomiques à tout le personnel du ministère.

Amélioration de l'accessibilité à la technologie

- Mettre à jour les logiciels de tous les postes de travail du personnel pour permettre la création de documents accessibles.

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Renseignements généraux : 416 325-4000

Numéro ATS : 1 800 387-5559

Sans frais : 1-800 565-4923

Courriel : picemail@ene.gov.on.ca

Site Web du ministère : www.ene.gov.on.ca

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Affaires civiques, à : www.gov.on.ca/citizenship/accessibility/indexf.html. Le site met en avant l'importance de l'accessibilité et offre des renseignements et des ressources expliquant comment faire de l'Ontario une province sans obstacle.

Le présent document est disponible gratuitement sur support de substitution à :

Publications Ontario
800, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1NB
Téléphone : 416 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938
À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1708-2684

This document is available in English.

Version imprimable de cette page

Ontario
Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2004 | Confidentialité | Avertissement